

Bienvvenue

à l'école maternelle



Année scolaire 2022-2023

Bonne rentrée !

Madame, Monsieur, chers parents,

Votre enfant vient de faire sa rentrée dans l'une des écoles maternelles de notre ville et nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret d'accueil rassemble des informations utiles et pratiques qui vous guideront tout au long de l'année scolaire.

Bonne rentrée !
Bonne année scolaire !

L'équipe municipale

Les écoles

École maternelle du Pic du Midi

3 classes

Directrice : Mme Frédérique Cazaux

Place René Escoula

65200 Bagnères-de-Bigorre

Tél. : 05 62 95 18 29

École maternelle Clair Vallon

3 classes

Directrice : Mme Mireille Gégot

1 rue des Tilleuls

65200 Bagnères-de-Bigorre

Tél. : 05 62 95 25 76

Les différents temps de l'école

MATIN de 7h30 à 8h35	Temps périscolaire
MATIN de 8h35 à 11h45	Temps scolaire
MIDI de 11h45 à 13h35	Temps périscolaire
APRÈS-MIDI de 13h35 à 16h45	Temps scolaire
SOIR de 16h45 à 18h15	Temps périscolaire

CONTACT :

05 62 95 87 69

> Responsable périscolaire : **Mme Christine Gomes**

> Référente périscolaire Clair Vallon : **Mme Isabelle Rodriguez**

> Référente périscolaire Pic du Midi : **Mme Nadine Decha**

CONTACTS :

> Directrice école du Pic du Midi

Mme Frédérique Cazaux : 05 62 95 18 29

> Directrice école Clair Vallon :

Mme Mireille Gégot : 05 62 95 25 76

Le temps scolaire

Horaires de classe

Ils sont identiques dans chaque école.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h45 - 11h45 / 13h45 - 16h45

Les enfants sont accueillis 10 minutes avant le début de la classe par les équipes enseignantes.

ASEM

Les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et le soin des très jeunes enfants.

Sur la commune de Bagnères-de-Bigorre, il y a une ASEM dans chaque classe.

Contrat Éducatif Local (CEL)

Dans le cadre du CEL, la Ville de Bagnères propose aux enseignants de mener un projet pédagogique (culturel, artistique...) de 12h par classe, avec des intervenants extérieurs agréés par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Entretien des locaux

Il est assuré par des agents d'entretien de la Ville.



L'accueil périscolaire

Horaires

La garderie périscolaire des écoles maternelles est assurée par les ASEM et les agents d'animation :

- le matin, de 7h30 à 8h35
- le midi, de 11h45 à 12h15
- le soir, de 16h45 à 18h15

Enfants accueillis

Ce service municipal gratuit est proposé en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent (ou dont le parent travaille dans le cas de famille mono-parentale).

Inscriptions

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez inscrire votre enfant au préalable au Guichet Famille (locaux du CCAS situé à France Services) ou via l'Espace Famille.

Récupération de l'enfant

Votre enfant ne sera remis qu'aux personnes habilitées à venir le chercher, figurant sur la fiche d'inscription remise en début d'année.

N'oubliez pas de mettre ce document à jour, en cas de changement de coordonnées, notamment.

Enfant non repris après l'heure de fermeture

- Si cette situation a lieu sur le temps du midi, l'enfant déjeunera sur place.
- Si cette situation a lieu le soir, après avoir joint toutes les per-

sonnes habilitées à venir chercher l'enfant, la gendarmerie sera contactée et prendra les mesures nécessaires.

Aussi, afin d'éviter une telle procédure qui doit rester exceptionnelle, il convient de transmettre à l'école et au Guichet Famille les coordonnées de plusieurs personnes susceptibles de venir chercher votre enfant, si vous êtes absent ou empêché.



La restauration

Lieu

Tous les élèves des écoles maternelles déjeunent dans leur école. Les repas sont préparés à la cuisine centrale de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre puis livrés sur place.

Horaires

De 11h45 à 13h35

Encadrement

Pendant la pause méridienne, les enfants sont encadrés par les ASEM et les agents d'accompagnement cantine qualifiés.

Inscription et paiement

Pour bénéficier de ce service, vous devez inscrire votre enfant au préalable auprès du Guichet Famille (au CCAS, dans les locaux de France Services) ou via l'Espace Famille.

Outre cette inscription annuelle, vous devez réserver les repas via l'Espace Famille ou au Guichet Famille.

Les frais de restauration sont payables à terme échu via l'Espace Famille ou au Guichet Famille.

Il est demandé de respecter les délais de paiement impartis.

Réservations

Les réservations se font à l'année ou par période via l'Espace Famille ou le service périscolaire. Les modifications se font au plus tard le mardi à 18h pour la semaine suivante.

Allergies alimentaires

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il peut néanmoins déjeuner avec ses camarades.

Le repas doit être fourni par les parents et déposé à l'école chaque matin.

Au moment de l'inscription au CCAS, les parents devront présenter un certificat médical établi par un médecin allergologue précisant la conduite à tenir en cas de choc anaphylactique. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera signé pour définir les modalités d'accueil de l'enfant allergique.



Le transport scolaire

Un service de transport scolaire intra-muros est proposé par la Ville de Bagnères-de-Bigorre. Il permet aux enfants des écoles maternelles d'être véhiculés des environs de leur domicile (points fixes de passage) à leur établissement scolaire.

Ce service fonctionne le matin et le soir.

Un agent communal accompagne les enfants pendant le trajet.

L'inscription doit être effectuée préalablement via l'Espace Famille ou au Guichet Famille (au CCAS, dans les locaux de France Services).

Le service minimum d'accueil

La loi n°2008-790 du 20 août 2008 institue, en cas de grève, un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, pendant le temps scolaire, communément appelé "service minimum". Les communes sont chargées d'organiser ce dispositif lorsqu'au moins 25% du personnel enseignant est en grève, dans une école.

En ce qui concerne les deux écoles maternelles de Bagnères, le service minimum est donc organisé **dès lors qu'un enseignant par école se déclare gréviste.**

Situation 1 : mouvement de grève uniquement de l'Éducation Nationale

Lieu d'accueil

Les classes grévistes et non-grévistes restent sur leur école.

Exception : lorsque l'ensemble des enseignants des deux écoles font grève, le SMA se fait sur un seul site (école Pic du Midi)

Sur le temps scolaire

Le service minimum est mis en place uniquement pour la classe dont l'enseignant fait grève de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à

16h45. Il est assuré par les ASEM et les animateurs du temps périscolaire.

Sur le temps périscolaire

Il n'y a de garderie ni le matin, ni le soir pour l'ensemble des classes (que l'enseignant soit gréviste ou pas).

Sur le temps du midi, pour la classe dont l'enseignant ne fait pas grève, les repas sont fournis par la cuisine centrale. Pour la classe dont l'enseignant fait grève, les familles doivent fournir un pique-nique.

Situation 2 : mouvement de grève de l'Éducation Nationale et des agents municipaux

Le fonctionnement sera le même que pour la situation 1 (lieu d'accueil, temps scolaire et périscolaire du matin et du soir). Seul le temps du midi pourra être perturbé en fonction du nombre d'agents grévistes. Une note d'information sera toujours affichée devant les écoles.

Objectif

Le service minimum a été mis en place pour permettre aux parents qui travaillent de pouvoir assurer leur activité professionnelle en cas de grève des enseignants.

Aussi, il est demandé aux parents qui ne travaillent pas de garder leur enfant.



Les vacances scolaires

Zone C, académie de Toulouse

Prérentrée des enseignants	Le mercredi 31 août 2022
Rentrée	Le jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Toussaint	Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre (au matin)
Noël	Du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2023 (au matin)
Hiver	Du samedi 18 février au lundi 6 mars (au matin)
Printemps	Du samedi 22 avril au mardi 9 mai (au matin)
Été	Le samedi 8 juillet
Pont de l'Ascension :	Du 18 au 21 mai
Jours fériés :	Vendredi 11 novembre Lundi 10 avril (Pâques) Lundi 29 mai (Pentecôte)

Le Centre de Loisirs

Le centre de loisirs de Bagnères, géré par la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB), propose un accueil chaque mercredi et pendant les vacances, pour les enfants de 3 à 12 ans.

Ceux-ci ont accès à des activités diversifiées et éducatives qui prennent en compte les besoins de chaque tranche d'âge. Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée.

(Voir coordonnées Guichet Famille au dos)

Votre Esp@ce Famille



www.espace-citoyens.net/cchb-b2b

Accédez à votre espace privé en ligne 7 jours sur 7 et 24h/24.

Accueil périscolaire / restaurant scolaire / transport scolaire

Contacts

Services Affaires Scolaires et Péricolaires (Pôle Enfance Jeunesse)

France Services
30 avenue Géruzet
à Bagnères de Bigorre
05 62 95 87 69 - 05 62 95 08 05
periscolaire@ville-bagneresdebigorre.fr
www.ville-bagneresdebigorre.fr

Adjointe en charge des Affaires Scolaires et Péricolaires :

Mme Karin Baqué-Haunold

Responsable du Pôle Enfance Jeunesse :

Mme Aurélie Griffoulière

Responsable du Service Péricolaire :

Mme Christine Gomes

Ecole Clair Vallon - Référente péricolaire :

Mme Isabelle Rodriguez

Ecole Pic du midi - Référente péricolaire :

Mme Nadine Decha

INSCRIPTIONS

Guichet Famille (CCAS, à France Services)

30 avenue Géruzet

05 62 91 06 41 - guichet.famille@haute-bigorre.fr

*(Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de
13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 11h30)*

“Tickets-Sports”

Service des Sports

Gymnase Cordier - rue Cordier

05 62 91 16 13